

COMMUNE DE SAINT-PONT

COMPTE RENDU REUNION du CONSEIL MUNICIPAL 13 août 2008

❖ Réorganisation des emplois du temps dans le cadre du S.I.V.O.S. :

Suite à la réforme concernant la réorganisation de la semaine scolaire, à compter de la rentrée 2008, l'horaire scolaire hebdomadaire est réduit ; ce qui entraîne une modification des emplois du temps, sans réduction de leur temps de travail, à la fois pour les employés du S.I.V.O.S., mais aussi pour les employés communaux.

❖ Réorganisation de la semaine scolaire :

A compter de la rentrée 2008, l'équipe enseignante du R.P.I. propose de modifier les horaires d'entrées et de sorties des classes, afin de pouvoir mettre en place une aide personnalisée. En conséquence, le Conseil municipal décide de modifier les horaires scolaires, concernant l'école de Saint-Pont, comme suit :

- Matin : de 8 h 50 à 11 h 50 ;
- Après-midi : de 13 h 25 à 16 h 25.

❖ Compte-rendu des travaux de voirie :

Les travaux de voirie prévus pour l'année 2008 sont en partie terminés. Une subvention de 11 764,22 €a été attribuée par le Conseil général de l'Allier.

❖ Questions diverses :

1/ Le Conseil municipal décide de confirmer l'adoption de la modification statutaire pour l'adhésion de la Communauté de communes du Bassin de Gannat au S.I.E.G.A.

2/ Une commission communale se réunira afin de revoir les plages d'éclairage nocturne, en vue d'obtenir une réduction budgétaire des consommations d'électricité.

3/ *Nuisances sonores* :

Le Maire informe qu'une demande écrite auprès des services de la Préfecture de l'Allier a été faite, afin qu'une commission se réunisse pour vérifier si le terrain, sur lequel se pratique du moto-cross, remplit les conditions de sécurité nécessaires pour la pratique de ce sport.

4/ Le Conseil municipal décide d'acquérir une remorque agricole, un nettoyeur haute pression et un télécopieur.

5/ Le Maire informe que l'association qui gère le centre de loisirs de Saint-Rémy-en-Rollat a demandé une participation financière, pour l'année 2008/ 2009 concernant l'accueil d'une dizaine d'enfants de la commune. Le Conseil municipal s'est accordé pour ne pas prendre de décision dans l'immédiat.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.